

Etude de Maître Bouter Khélifa, notaire à El-Harrach (Alger)

<<Banque extérieure d'Algérie>>

En abrégé <<B.E.A>> /Société par action au capitale de : 76.000.000.000,00 de dinars

Registre de commerce : 00 B 0011452

Siège social : Alger, 11 Boulevard Colonel Amirouche

# Assemblée générale ordinaire annuelle

## Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011

Par acte dressé par Me Bouter Khélifa, notaire à El-Harrach (Alger) le 27.06.2012, enregistré, il a été constaté le dépôt au rang de ses minutes pour assurer la conservation et pour qu'il en soit rempli, toutes formalité de publicité qu'il y aura lie.

L'un des originaux du procès-verbal de la délibération en date de 21.06.2012 de l'Assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31.12.2011 auquel résulte que :

Ladite assemblée tenue sous la présidence de M. Babaammi Hadji dument mandaté par M le ministre des Finances a notamment :

### **Sous sa résolution n°01 :**

\*Approuvé les comptes sociaux relatifs à l'exercice 2011 avec un total bilan de 2.636.705.516.258,94 dinars et un résultat net bénéficiaire de 30.260.305.674,84 dinars et ce après avoir :

- Pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et entendu le rapport des commissaires aux comptes :

-pris acte de la certification des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 par les commissaires aux comptes.

\*Adopte, le rapport de gestion du conseil d'administration complète en cours de séance.

-donné quitus aux administrateurs de leurs mandat pour l'exercice 2011.

### **Sous sa résolution n°02 :**

Décide d'affecter le résultat net de l'exercice d'un montant de 30.260.305.674,84 dinars comme suit :

-Réserves légales : 1513015284 dinars.

-dividendes : 11.500.000.000 dinars.

-Réserves facultatives : 17.247.290.391,84 dinars.

### **Sous sa résolution n°4 :**

\*Autorisé, la participation de la banque au rachat des parts sociales détenus par Kalamcom dans le capital social de l'Institut algérien des hauts études financières au prorata de sa participation actuelle.

### **Sous sa résolution n°05 :**

\*Marqué son accord à la réalisation de l'augmentation de capital de la Société bancaire de formation par voie de conversion du compte courant d'associés et d'incorporation partielle de réserves facultatives.

### **Sous sa résolution n°15 :**

\*Conféré, tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité qu'il y'aura lieu.

Publicité légale : une copie authentique de l'acte sus-visé sera déposée pour valoir publicité légale au C.N.R.C d'Alger.